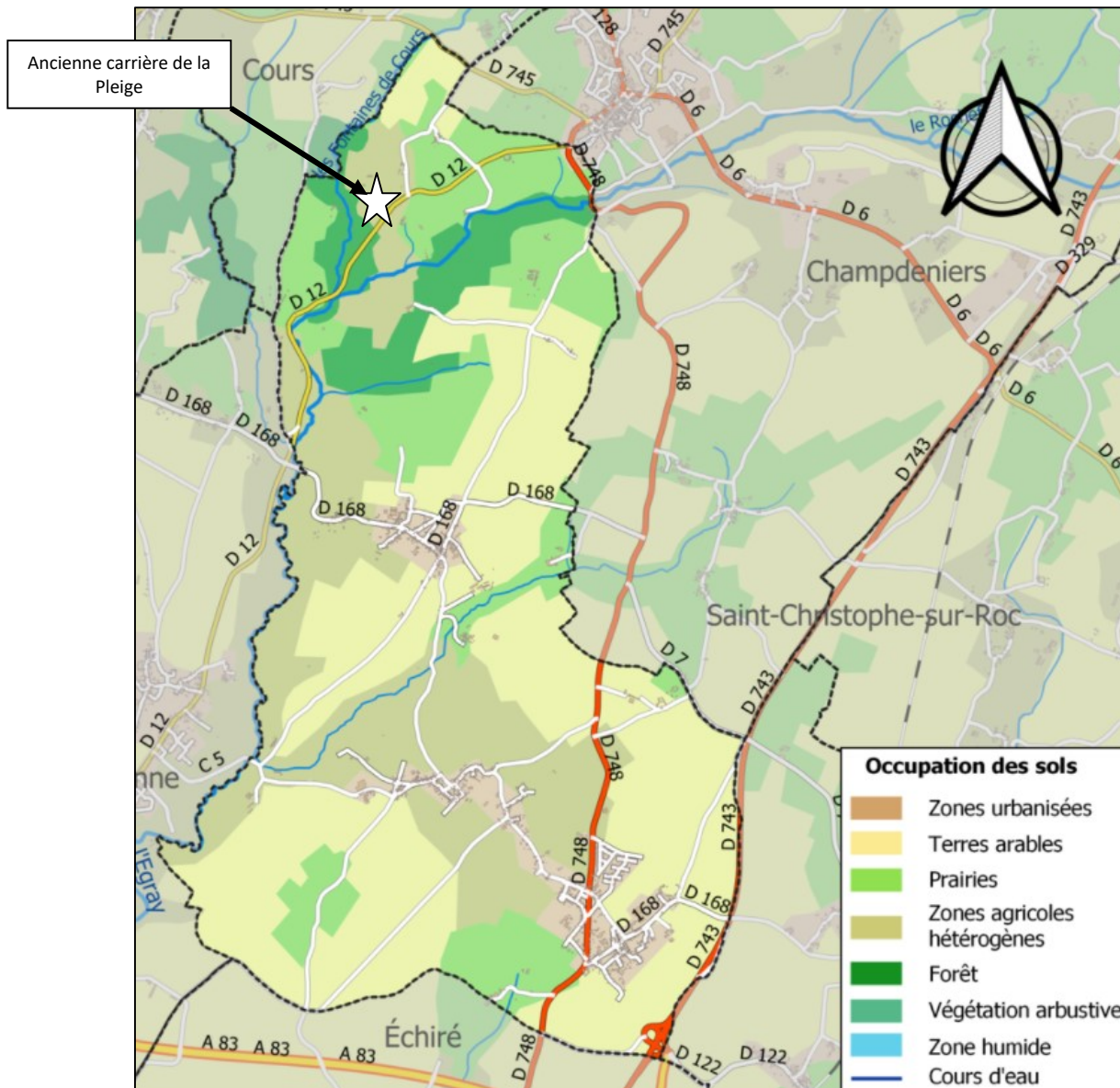


Figure 28: Répartition de l'occupation des sols sur la commune



Il est indiscutable que l'ancienne carrière et les activités actuelles marquent le paysage par un contraste de couleurs. Toutefois l'étendue de cet impact est somme toute réduite compte tenu du contexte géomorphologique et du couvert végétal sur ce secteur dans lequel dominent des espaces boisés (vallée du ruisseau des Fontaines de Cours).

Nous aborderons ultérieurement le secteur dit « des Rochers de la Chaise » (site classé) dont la proximité avec le site mérite d'être soulignée.

**Le seul site habité ayant une vue directe sur le site se trouve au niveau des Rochards et dans une moindre mesure au niveau du Château du Luc situé à plus d'un kilomètre.**

#### 9.3.4 Mesures proposées

Les mesures proposées concernent davantage la gestion paysagère interne de l'emprise plus que le traitement de sa périphérie.

A ce titre, les principales mesures sont les suivantes:

- limiter la hauteur des stocks (5m au maximum) ;
- privilégier un traitement rapide des matériaux à recycler de façon à limiter les volumes stockés ;
- maintenir la haie le long de la voie d'accès en limite Est du site qui engendre une barrière végétale efficace même si le choix des essences plantées reste discutable ;
- maintenir en l'état également la haie en bordure de la RD 19 et les alignements arborés internes au site ;
- entretenir les espaces arborés présents sur le site ;
- mettre en œuvre progressivement les travaux de remise en état sur le secteur remblayé ;
- entretenir les abords du site (clôture, signalisation, panneaux d'information) ;
- veiller à l'entretien de la chaussée sur la voie au droit du site et sur la RD 12 aux abords du raccordement avec la voie d'accès au site ;
- veiller au bon ordonnancement intérieur du site. A ce sujet, le constat actuel marque une volonté de garantir un ordonnancement exemplaire (Cf. photo ci-dessous).

↳ Nous rappellerons également qu'il n'est pas prévu d'extension d'emprise, ni la construction de nouveaux bâtiments susceptibles de modifier le paysage local.

**Photo 18.: Vue sur les aménagements aux abords du local administratif et pont-bascule.**



↳ Nous soulignerons également que le secteur est marqué par la présence d'une seconde carrière beaucoup plus importante que celle de la Pleige à environ 500 m du site. Il s'agit de la carrière des Rochards exploitée par CMGO. Actuellement, cette dernière n'est plus en activité. Au demeurant ce site reste relativement bien discret sur la rive gauche de l'Egray.